



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 14 août 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier est également présent.

8

**RÉSOLUTION 2023-08-157**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2

**RÉSOLUTION 2023-08-158**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour modifié tel que présenté, avec l'ajout des points suivants :

- 8.9 Autoriser l'achat de pièces et équipements pour pompe – station de pompage*
- 8.10 Autoriser l'achat de pièces pour branchements d'aqueduc*
- 8.11 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – travaux d'impartition pour le pont Maison-de-Pierre*
- 8.12 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – travaux d'impartition – rue Principale*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux : séance ordinaire du 10 juillet 2023, séance extraordinaire du 24 juillet 2023 et séance extraordinaire du 31 juillet 2023
4. Information aux citoyens
  - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

- 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois de juillet 2023
- 6.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-551 relatif aux modalités de publication des avis publics
- 6.3. Formation en eau souterraine et sans filtration et réseau
- 6.4. Embauche de madame Maude Plouffe, à titre de pompière à temps partiel
- 6.5. Nomination de monsieur David Dupras, à titre de lieutenant
- 6.6. Nomination de monsieur Daniel Parisien, à titre de lieutenant
- 6.7. Réaffectation de madame Nathalie Proulx, au poste de lieutenant
7. Sécurité publique
  - 7.1. Vente du camion-citerne de marque Ford, modèle L8000, année 1991
  - 7.2. Modification à la résolution 2023-06-120 – autoriser l’achat de matériel et équipement pour le service de la sécurité publique
  - 7.3. Autoriser de signature – Entente de gestion des appels 9-1-1
8. Travaux publics et hygiène du milieu
  - 8.1. Autoriser l’achat de bacs
  - 8.2. Demande d’adhésion de la Municipalité de Labelle à la Régie de collecte environnementale de la Rouge
  - 8.3. Demande d’adhésion de la Municipalité de La Minerve à la Régie de collecte environnementale de la Rouge
  - 8.4. Demande d’adhésion de la Municipalité de La Conception à la Régie de collecte environnementale de la Rouge
  - 8.5. Dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volets Redressement et Accélération – pour le projet Travaux de remplacement d’un ponceau sur le chemin du Lac-du-Gros-Brochet
  - 8.6. Demande d’implantation de borne de recharge publique électrique de niveau 2 et autorisation de signatures d’une entente avec le Transport adapté et collectif d’Antoine-Labelle (TACAL) pour le déploiement d’un réseau de bornes sur le territoire de la MRC d’Antoine-Labelle
  - 8.7. Autorisation de signature – convention d’aide financière relative à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales – dossier 2030234
  - 8.8. Autorisation de paiement du décompte no 6 à l’entrepreneur Hydro-Mec HP –projet mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d’épuration
  - 8.9. *Autoriser l’achat de pièces et équipements pour pompe – station de pompage*
  - 8.10. *Autoriser l’achat de pièces pour branchements d’aqueduc*
  - 8.11. *Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – travaux d’impartition pour le pont Maison-de-Pierre*
  - 8.12. *Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – travaux d’impartition – rue Principale*
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
  - 9.1. Modification à la résolution 2023-07-146 – vente d’une partie du lot 6 575 539 à Monsieur Benoit Godard



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

10. Loisirs, culture et vie communautaire
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

**3**                    **RÉSOLUTION 2023-08-159**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**10 JUILLET 2023, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2023**  
**ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2023, séance extraordinaire du 24 juillet 2023 et séance extraordinaire du 31 juillet 2023, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**4**                    **INFORMATION AUX CITOYENS**  
**4.1**                 **Maire**

**5**                    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.1**                 **RÉSOLUTION 2023-08-160**  
**APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE**  
**JUILLET 2023**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de juillet 2023, au montant de 246 967,25 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.2**                 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 2023-551 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION**  
**DES AVIS PUBLICS**

Monsieur Raynald Stockless donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance, du règlement numéro 2023-551 relatif aux modalités de publication des avis publics et procède au dépôt du projet de règlement.

**6.3**                 **RÉSOLUTION 2023-08-161**  
**FORMATION EN EAU SOUTERRAINE ET SANS FILTRATION ET**  
**RÉSEAU**



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'entériner l'inscription de monsieur Mario Villeneuve à la formation en eau souterraine et sans filtration et réseau, au montant de 2 960 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.4**                    **RÉSOLUTION 2023-08-162**  
**EMBAUCHE DE MADAME MAUDE PLOUFFE, À TITRE DE**  
**POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'embaucher madame Maude Plouffe, à titre de pompière à temps partiel à compter du 14 août 2023 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'appliquer la politique salariale du Service en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.5**                    **RÉSOLUTION 2023-08-163**  
**NOMINATION DE MONSIEUR DAVID DUPRAS, À TITRE DE**  
**LIEUTENANT**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de nommer monsieur David Dupras, au poste de lieutenant, à compter du 14 août 2023 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si la nomination devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'assujettir cette nomination à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'appliquer la politique salariale du Service en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.6**                    **RÉSOLUTION 2023-08-164**  
**NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL PARISIEN, À TITRE DE**  
**LIEUTENANT**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de nommer monsieur Daniel Parisien, au poste de lieutenant, à compter du 14 août 2023 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si la nomination devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'assujettir cette nomination à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'appliquer la politique salariale du Service en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.7**                    **RÉSOLUTION 2023-08-165**  
**RÉAFFECTATION DE MADAME NATHALIE PROULX, AU POSTE**  
**DE LIEUTENANT**

CONSIDÉRANT la demande de madame Nathalie Proulx, capitaine, d'être réaffectée au poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de réaffecter madame Nathalie Proulx, au poste de lieutenant à compter du 14 août 2023 et d'appliquer la politique salariale en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**7.1**                    **RÉSOLUTION 2023-08-166**  
**VENTE DU CAMION-CITERNE DE MARQUE FORD, MODÈLE**  
**L8000, ANNÉE 1991**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser la direction générale de procéder à la mise en vente du camion-citerne, de marque Ford, modèle L8000, année 1991. Les offres devront être supérieures à 3 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**7.2**                    **RÉSOLUTION 2023-08-167**  
**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2023-06-120 – AUTORISER**  
**L'ACHAT DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DE**  
**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-120, adoptée le 12 juin 2023 concernant l'achat de matériel et équipement pour le service de la Sécurité incendie, notamment pour l'achat d'une pompe forestière,

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 188 \$, plus les taxes applicables a été autorisé pour cet achat;



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

CONSIDÉRANT que le coût de la pompe est supérieur au montant autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser un montant supplémentaire de 3 112 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'une pompe forestière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

7.3

**RÉSOLUTION 2023-08-168  
AUTORISER DE SIGNATURES – ENTENTE DE GESTION DES  
APPELS 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA;

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu :

De mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

8.1

**RÉSOLUTION 2023-08-169  
AUTORISER L'ACHAT DE BACS**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à acheter des bacs pour la collecte des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques, pour un montant de 9 368,05 \$, plus le transport et les taxes applicables

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

8.2

**RÉSOLUTION 2023-08-170  
DEMANDE D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE À  
LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'adhésion à la RCER de la municipalité de Labelle par la résolution 2023.07.036;



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13.2 de l'entente intermunicipale créant la Régie, la municipalité requérante doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver la demande d'admission de la municipalité de Labelle à la Régie de collecte environnementale de la Rouge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.3**

**RÉSOLUTION 2023-08-171  
DEMANDE D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE À  
LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'adhésion à la RCER de la municipalité de La Minerve par la résolution 2023.07.037;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13.2 de l'entente intermunicipale créant la Régie, la municipalité requérante doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver la demande d'admission de la municipalité de La Minerve à la Régie de collecte environnementale de la Rouge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.4**

**RÉSOLUTION 2023-08-172  
DEMANDE D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA  
CONCEPTION À LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE  
DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'adhésion à la RCER de la municipalité de La Conception par la résolution 2023.07.038;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13.2 de l'entente intermunicipale créant la Régie, la municipalité requérante doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver la demande d'admission de la municipalité de La Conception à la Régie de collecte environnementale de la Rouge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

8.5

**RÉSOLUTION 2023-08-173**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOIETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – POUR LE PROJET TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DU LAC-DU-GROS-BROCHET**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M. Pierre-Luc Pouliot, CPI, direction de l'ingénierie et infrastructures, de la Fédération québécoise des municipalités représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de L'Ascension autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux seront les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le directeur général et greffier trésorier, ou son remplaçant, est autorisé à signer tout document ou entente à et effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

8.6

**RÉSOLUTION 2023-08-174**

**DEMANDE D'IMPLANTATION DE BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE ÉLECTRIQUE DE NIVEAU 2 ET AUTORISATION DE SIGNATURES D'UNE ENTENTE AVEC LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE BORNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité, pour le développement d'un réseau de bornes de recharge électrique sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pilotée par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) financé dans le cadre du Fond régions et ruralité (FRR) volet 4 de la MRC d'Antoine-Labelle et présentée par le TACAL;

CONSIDÉRANT que le TACAL souhaite déployer la phase 2 de ce projet, laquelle consiste à la recherche de financement et de partenaires pour procéder à l'installation des bornes de recharge au cours des années 2023 et 2024 et qu'à cet effet le conseil de la MRC a adopté favorablement une résolution demandant au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'autorisation de financer le projet de la phase 2 à hauteur de 200 000 \$ dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel de projets à caractère exceptionnel de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-15037-04-23 et MRC-CC-15079-05-23);

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 juin 2023, ce projet est toujours en attente d'une réponse du MAMH quant à son admissibilité;

CONSIDÉRANT la proposition du TACAL de conclure une entente avec les différentes municipalités dans le but d'installer, minimalement, une borne double de niveau 2 dans les noyaux villageois du territoire;

CONSIDÉRANT que le TACAL assurera la recherche et les demandes de financement ainsi que la coordination de l'ensemble des travaux en partenariat avec le soutien des employés municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité L'Ascension désire collaborer avec le TACAL et participer à la réalisation de ce réseau de bornes de recharge publique;

CONSIDÉRANT que le TACAL aura notamment besoin de la participation de la municipalité principalement en services pour l'aménagement du stationnement ainsi que pour une contribution financière maximale de 2 000 \$ laquelle sera définie ultérieurement lors de la signature d'une entente entre le TACAL et la municipalité et la connaissance finale des partenaires financiers;

CONSIDÉRANT que le TACAL pourra également exiger à la municipalité le paiement de certains frais qui ne seront pas admissibles aux aides financières, tel que prévu à l'entente à intervenir entre la municipalité de L'Ascension et le TACAL;

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de souligner au TACAL l'intention de la municipalité de L'Ascension de participer au projet de déploiement de bornes de recharge publiques électriques de niveau 2 sur son territoire en demandant l'implantation d'une borne électrique à compter de 2024 et de désigner le directeur général et greffier trésorier à soutenir le TACAL dans la réalisation du projet ainsi que pour le soutien dans les démarches municipales visant notamment l'identification du lieu désigné par la municipalité et les autorisations nécessaires le cas échéant le tout, conditionnement à l'acceptation du financement du MAMH dans le cadre du FRR volet 4.



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de L'Ascension l'entente à intervenir entre la municipalité de L'Ascension et le TACAL prévoyant les modalités de réalisations du projet et prévoyant un engagement financier ne dépassant pas 2 000 \$ pour la municipalité de L'Ascension pour l'année 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.7**

**RÉSOLUTION 2023-08-175  
AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – DOSSIER 2030234**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension a reçu la convention d'aide financière établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le projet d'agrandissement et de réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu :

D'approuver les termes de la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales soumise par le MAMH, en date du 7 août 2023;

D'autoriser monsieur Jacques Allard, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Ascension ladite convention d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.8**

**RÉSOLUTION 2023-08-176  
AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO 6 À L'ENTREPRENEUR HYDRO-MEC HP –PROJET MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE ET DU POSTE DE RÉPARTITION DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc, pour le projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration (résolution 2022-10-245);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no 6 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Équipe Laurence;



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'approuver le décompte no 6 et d'autoriser le paiement à Hydro Mec HP Inc, au montant de 10 923,96 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.9                   RÉSOLUTION 2023-08-177  
AUTORISER L'ACHAT DE PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS POUR  
POMPE – STATION DE POMPAGE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à acheter des pièces et de l'équipement pour l'entretien de la pompe de la station de pompage au montant de 4 578,11 \$, plus le transport et les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.10                  RÉSOLUTION 2023-08-178  
AUTORISER L'ACHAT DE PIÈCES POUR BRANCHEMENTS  
D'AQUEDUC**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à acheter des pièces pour les branchements d'aqueduc au montant de 1 811,52 \$, plus le transport et les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.11                  RÉSOLUTION 2023-08-179  
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA  
MOBILITÉ DURABLE - TRAVAUX D'IMPARTITION POUR LE  
PONT MAISON-DE-PIERRE**

CONSIDÉRANT la rencontre du 17 août 2022 entre les représentants du ministère des Transports du Québec et de la municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de procéder à la collaboration mutuelle pour des travaux sur le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec et la municipalité de L'Ascension conviendront de la mise en œuvre des travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT que la capacité de charge du pont Maison-de-Pierre est à 20 tonnes;

CONSIDÉRANT que ce pont est un passage obligé pour sortir du bois de la ZEC Maison-de-Pierre



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que le conseil municipal de L'Ascension demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de conclure dès cet automne une entente avec la Municipalité pour l'impartition des travaux de reconstruction du pont sur le chemin de la Maison-de-Pierre.

Que copie de la présente soit également acheminée à Madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.12**

**RÉSOLUTION 2023-08-180  
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ  
DURABLE – TRAVAUX D'IMPARTITION – RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT la rencontre du 17 août 2022 entre les représentants du ministère des Transports du Québec et de la municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de procéder à la collaboration mutuelle pour des travaux sur le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec et la municipalité de L'Ascension conviendront de la mise en œuvre des travaux à exécuter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que le conseil municipal de L'Ascension demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de prioriser les travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue la Vallée et le Pont, et de conclure dès cet automne une entente avec la Municipalité pour l'impartition de ces travaux.

Que copie de la présente soit également acheminée à Madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.1**

**RÉSOLUTION 2023-08-181  
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-07-146 - VENTE D'UNE  
PARTIE DU LOT 6 575 539, À MONSIEUR BENOIT GODARD**

CONSIDÉRANT que la résolution 2023-07-146 autorise la vente d'une partie du lot 6 575 539 du cadastre du Québec à monsieur Benoit Godard, soit environ 60 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les discussions avec monsieur Godard sur la superficie désirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Bélanger et résolu que le texte suivant de la résolution 2023-07-146 soit abrogé :



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

*La Municipalité vend à monsieur Benoit Godard, une partie du lot 6 575 539 du cadastre du Québec, soit environ 60 mètres carrés (trois mètres de profondeur par 20 mètres de front au terrain de monsieur Godard), au coût de 21,53 \$, le mètre carré.*

Et remplacé par ce qui suit :

*La Municipalité vend à monsieur Benoit Godard, une partie du lot 6 575 539 du cadastre du Québec, soit 400,9 mètres carrés, au coût de 21,53 \$, le mètre carré. La parcelle de terrain vendue est identifiée sous le numéro 6 575 538, du plan cadastral signé par Gabriel Lapointe, arpenteur géomètre, dossier 1379228, minute 5312, daté du 18 avril 2023*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**12 CORRESPONDANCE**

Date	Expéditeur	Sujet
26 juillet 2023	Ministre des Transports et de la Mobilité durable	Confirmation d'une aide financière de 30 000 \$ Programme d'aide à la voirie locale Volet projets particuliers d'amélioration

**13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 RÉSOLUTION 2023-08-182  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et  
Greffier trésorier



Séance ordinaire  
du 14 août 2023

---

---

Jacques Allard,  
Maire

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et  
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jacques Allard  
Maire